

COMMUNE DE COMMUNE DE SAINT QUENTIN LES ANGES

EXTRAIT DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 22 juin 2020

Date de la convocation :
16 juin 2020

Nombre de conseillers :
- en exercice : 9
- présents : 8
- votants : 8

L'an deux mil vingt, le 22 juin, à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme GAUME Marie-Jo. - Maire.

Etaient présents : Mme CHOPIN, Mme DEGAS, Mme GAUME, M. GUINEHEUX, M. LARDEUX, M. LAURENT, M. MALTAVERNE, M. POCHE

Etai(en)t excusé(e)(s) : Mme PLANCHENAUT

Secrétaire de séance : Mme CHOPIN

D2020-22 : LOCATION DE TERRAINS 2020

Concernant les locations des divers terrains appartenant à la commune, il convient de procéder chaque année au renouvellement des baux, en prenant compte de l'indice des fermages.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer les **LOCATIONS DE TERRAINS 2020** comme suit :

* GAEC de Livet (GUINEHEUX), Parcelle située section ZN n° 284 (excédent de terrain jouxtant le lotissement des Vignes), pour une surface de 2 Ha 86 a 88 ca -**327.61 €** pour la période 01/01/2020 au 31/12/2020, payable au 1^{er} octobre 2020

* Mr Gérard PIRON, Excédent de terrain auprès des lagunes, pour une surface de 1 Ha 11 a 75 ca -**142.78 €** pour la période 01/01/2020 au 31/12/2020, payable au 1^{er} novembre 2020

* Mr Alain COCANDEAU, Parcelle située section ZO n° 25, pour une surface de 25 a 58 ca -**39.92 €** pour la période 01/04/2020 au 31/03/2021, payable au 1^{er} novembre 2020

CHARGE Madame le Maire d'établir les contrats de location au titre de l'année 2020.

Fait et délibéré les jour, mois et ans susdits,

Pour extrait certifié conforme, le 23 juin 2020.
GAUME Marie-Jo., Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215302514-20200622-D2020-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2020

